



Bulletin municipal de Rans



N°3 – JUIN 2021

EDITO COMMUNAL

Voici notre 3ème bulletin communal ! Il marque la fin de la première année de notre mandat municipal.

Une année marquée bien sûr par cette pandémie que nous devons encore combattre par les gestes barrières. Fort heureusement, les vaccins sont arrivés pour protéger nos aînés, protéger les actifs afin de ne pas créer de « clusters » et surtout protéger nos enfants contre l'insuffisance éducative en laissant les écoles ouvertes. L'été venant, le virus recule naturellement, les bonnes nouvelles arrivent les unes après les autres, et nous pouvons espérer comme l'an passé vivre une belle période estivale plus sereine.

Vous trouverez dans ce bulletin des articles mettant en avant les travaux et actions réalisés, preuves d'une sérieuse implication de la municipalité, même si bon nombre de Rantiers pourraient se questionner sur l'absence de travaux au niveau du site Racine depuis un an ! La réponse est en page 3 de ce bulletin.

Nous savons que les nouveaux Rantiers habitant « les Horizons » sont en colère contre le lotisseur qui tarde à faire les travaux de voirie, c'est pourquoi un recommandé du maire lui a été envoyé afin qu'il procède aux travaux alors que rien ne nous y obligeait. La voirie du lotissement, une fois réalisée, tombera alors dans le domaine public et sera gérée par la commune.

Nous savons aussi que bien des habitants du haut du village ont connu des nuisances diurnes et nocturnes dues à des chiens ; là encore la municipalité s'était engagée à ne pas laisser les Rantiers revivre en 2021 le même calvaire que ces années passées ... Les chiens sont désormais presque tous équipés de collier anti aboiement et nous serons vigilants quant à leur bon fonctionnement.

Nous espérons aussi que vous avez apprécié les petits travaux effectués pour mettre en valeur notre village : le nettoyage des façades et du toit de la mairie, les nouveaux panneaux d'affichage, la rénovation des tables en forêt, la rénovation de volets (travaux de qualité de l'employé communal Sébastien Grappin), ainsi que les efforts de désherbage par brûlage depuis l'interdiction louable des désherbants ... Nous voulions des coquelicots, nous avons des pissenlits ! Bien sûr, ce travail reste perfectible et nous y réfléchissons ! Mais en comparant la propreté de notre cimetière à d'autres cimetières du secteur, nous pouvons affirmer que le travail est fait avec sérieux.

Nul doute que vous avez aussi remarqué le travail actif de la commission fleurissement, avec l'aide de l'employé communal.

Nous remercions aussi tous les Rantiers qui œuvrent à la rénovation de leur bien immobilier et qui contribuent à l'embellissement de notre village.

Avant de conclure cet édito, le Comité des Fêtes et la Municipalité vous donnent rendez-vous le 13 juillet pour la soirée guinguette et les feux d'artifice.

En attendant de nous retrouver lors de cette rencontre festive et commémorative, veuillez trouver dans ce troisième bulletin les traditionnels messages de l'équipe municipale, ainsi que des infos diverses, un point sur la Communauté de Communes et une partie annexe. Enfin, en dernière page, le mot du maire clôturera ce bulletin.

Bonne lecture !



LES INFOS DES ELUS



RÉNOVATION DU CENTRE BOURG

Pourquoi rien n'a bougé en un an ou comment savoir mettre à profit un temps d'attente !

En 2019, la commune a fait l'acquisition de la friche industrielle "chez Racine" afin d'embellir notre village en créant un nouveau centre bourg. Et ce fut vraiment une bonne idée ! J'étais d'ailleurs un des tous premiers à m'enthousiasmer pour ce projet.

En février 2020, une première démolition a été entreprise. En même temps, une étude de faisabilité a été lancée avec l'architecte Mr Zioua, celui qui a œuvré avec sérieux à la rénovation du toit de l'église. Or, en raison de l'épidémie de Covid et pour d'autres raisons qui nous échappent, cette étude de faisabilité a mis plus d'un an pour arriver sur mon bureau, malgré de nombreuses relances. Cependant, nous avons su mettre à profit ce temps d'attente. En effet, plus nous nous penchions sur le projet de ce site, plus il nous semblait inconcevable et peu esthétique.

Premier exemple : le grand hangar central est surdimensionné dans l'espace, sans valeur de style, soumis aux courants d'air en mi-saison.

Second exemple : Le petit hangar supposé abriter la future salle de convivialité est, quant à lui, aussi bien trop grand et surtout très mal placé ...

Il s'avère que la somme des travaux annoncée par l'étude Zioua ne pouvait que conforter nos doutes : travaux dépassant largement le million d'euros !!

C'est pourquoi j'ai décidé de rencontrer sur place l'architecte des Bâtiments de France ainsi qu'un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Tous deux furent unanimes : pour mieux réhabiliter ce site, une démolition totale s'imposait. La commune a donc adhéré au CAUE du Jura qui est maintenant chargé d'étudier la meilleure réalisation possible pour notre futur centre Bourg.

Depuis début Juin, Monsieur Drossin travaille pour nous proposer une petite salle de convivialité construite en bois (120 m²) assez proche du parking de l'église, accompagnée d'une halle pour un marché couvert. La zone accueillera également une aire de jeu, un espace vert avec jardin participatif, les grandes dalles de béton hideuses seront en grandes parties détruites. Les toitures pourront recevoir des cellules photovoltaïques pour de la production d'électricité.

Le CAUE s'est engagé à nous fournir son programme pour ce mois de juillet 2021. Les habitants de Rans peuvent venir me rencontrer pour me faire part de leurs idées pour l'aménagement complémentaire de ce site. Pour finir, il n'est pas impossible que la mairie soit déménagée sur l'ancienne faïencerie car ce bâtiment n'est pas éligible pour les bailleurs sociaux. Comme le précise l'ensemble de mes conseillers, il serait inconcevable de rénover le site et de laisser la faïencerie à l'abandon !

Jean Louis Morlier, le Maire



TRAVAUX DE VOIRIE

Travaux rue Basse :

Les travaux ont été réceptionnés, commencés semaine 39, ils se sont bien déroulés. La rue est débarrassée des réseaux aériens, il reste la pose de rustines d'enrobé bicouche qui va être réalisée dans l'attente de la réfection complète de la rue. Celle-ci sera lancée en 2022.



Démolition maison Gras :

Suite au rachat de la propriété Gras, Grande Rue, la maison a été démolie pour laisser place à la plateforme d'un futur parking. L'étude de son aménagement et de la sécurisation de la traversée du village est en cours, réalisée par le bureau d'étude ACESTI.



Divers travaux voirie :

Des travaux de reprise de chaussée ont été réalisés rue de la Combotte ainsi qu'au Moulin de la Bruyère sur la route d'accès à FMB.



Entretien des fossés :

L'étude sur les inondations dues aux ruissellements préconisait, pour lutter contre ces évènements climatiques appelés à se renouveler, l'entretien du fossé du chemin de la Combotte.

Afin de réaliser ces travaux, la municipalité a choisi de s'équiper d'une rigoleuse d'occasion (2400 € HT). Cet outil, rare dans la région, servira par la suite à l'entretien de tous nos fossés, y compris en forêt, et pourra être loué à d'autres communes. Cet achat a été amorti dès son premier usage par rapport à un devis d'entreprise avec pelleuse.

L'employé communal a fait l'aller-retour Rans-Mâcon avec son camion pour récupérer cette rigoleuse. Il a effectué les travaux semaine 23.



Je vous souhaite un bel été.

Raphael Tempesta, 1^{er} adjoint



- L'application PanneauPocket continue de faire des adeptes : déjà 138 utilisateurs ont placé Rans dans leurs favoris, soit 57% des foyers de la commune.

« J'habite à Rans depuis octobre 2020. J'ai découvert PanneauPocket suite à la publication dans les boîtes aux lettres de la commune et je l'ai installée dans la foulée.

Je trouve que cette application présente un grand intérêt car elle permet d'avoir les informations directement et rapidement. Avant de venir à Rans, dans mes autres logements, je n'avais pas d'informations mais maintenant je suis avertie sur ce qui se passe localement, ce qui est très important surtout en cette période COVID particulière. Je suis plutôt satisfaite. »

Elodie Briant , 30 ans.

La presse locale parle également de nous, avec un article publié dans "La Serre vivante". L'application est gratuite, son installation se fait rapidement et très simplement depuis votre plateforme de chargement : alors n'hésitez pas, rejoignez-nous !

- 3 panneaux d'affichage rouges situés Grande Rue ont été refaits par notre employé communal, ainsi que les volets de l'appartement de la cure.
- Les travaux de nettoyage des façades et du toit de la mairie ont également été réalisés par l'entreprise Ollmann de Ranchot.



Avant



Après



Avant



Après

Passez de bonnes vacances.

Amandine THUREL, 2^{ème} adjointe.



TRAVAUX ET PROJETS

Déjà un an que nous sommes aux services de notre commune. Ce troisième bulletin d'information nous permet de faire le point sur nos actions.

Sécuriser le système d'alarme sur notre réseau d'eau :

- Une première partie a été effectuée (mise en place d'un panneau solaire sur le château d'eau pour alimenter les différents composants informatiques nécessaires pour la communication). C'est opérationnel pour la partie Rans.
- La deuxième partie va consister à dévier le système d'alarme de Plumont sur notre nouvelle installation. En effet celle-ci utilise aussi notre ligne téléphonique.
- La troisième et dernière partie consiste à démonter l'ensemble des poteaux bois et lignes de câblage visibles le long de la route.

Rénovation du bac de pompage :

Des fissures importantes dans la maçonnerie et le revêtement en résine entraînent une perte d'étanchéité.

Nous étudions, avec les services compétents de la SOGEDO, les moyens de contourner pour plusieurs jours cette installation (temps incompressible pour les travaux de séchage de la résine).

Une information complémentaire sera faite à l'ensemble de la population dès la confirmation du planning des travaux.

Canalisation principale :

Nous allons lancer une étude et des devis sur le changement d'une partie de la canalisation entre le captage et le pompage.

La crise sanitaire s'atténue, une reprise importante de l'économie semble se dessiner. Les entreprises sont fortement sollicitées pour des demandes de travaux et devis.

Attention Assainissement : tout habitant qui rencontre des soucis d'évacuation d'eaux usées, qui perçoit des odeurs, qui possède une fosse septique mal branchée, est prié de venir signaler le problème en mairie afin d'aider les services de la communauté de communes Jura Nord à mieux organiser l'assainissement de notre village.

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

Emmanuel GRAS

Conseiller délégué « eau, assainissement et propreté voirie »



TRAVAUX FORESTIERS

- Plantation parcelle 36 :

Cette plantation a été réalisée mi-mars de cette année 2021, elle n'a pas pu se faire plus tôt dans l'année car les conditions météorologiques ne le permettaient pas.

Il s'agit d'une plantation de Pin Sylvestre 15/30 cm (origine : PSY 201 - Nord-Est) sur une surface de 0,5 ha avec une densité de plantation de 1500 plants/ha, soit 700 plants.

Avant la plantation, il y a eu un broyage en plein de la végétation en fin d'année 2020. Les plants à racines nues ont été plantés à la pioche avec mise en place de jalonnettes pour identification et suivi des plants dans le temps. L'année qui suit la plantation il est recommandé de prévoir un dégagement pour que les plants profitent au mieux du soleil pendant leur saison de végétation.

Nous avons planté cette zone, jusque-là improductive, car la station ne répond pas aux attentes du Chêne sessile, Hêtre commun, etc. Nous entendons par là : présence d'eau stagnante une bonne partie de l'année.

Par ce fait, cette partie de la parcelle a été envahie par la molinie qui a pris le dessus sur le reste.

En revanche, le Pin Sylvestre lui, reste adapté à ce type de station.



Cet hiver deux autres plantations de chênes seront effectuées en parcelle 39 en face du château d'eau et en partie sur la parcelle 15 le long du CD31.

Eric CHAUTEEMPS, Conseiller délégué « bois et forêt »



FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Nous avons souhaité embellir et apporter de la couleur dans le village avec des plantes vivaces afin de limiter le coût.

Nous voulions aussi faciliter l'entretien afin de ne pas surcharger le travail de l'employé communal qui a déjà bien assez à faire avec l'arrosage.

Nous avons posé des jardinières à cheval sur les rambardes hautes à l'arrêt de bus, Grande Rue, ceci afin d'habiller les grands murs mais surtout pour empêcher les enfants (les grands) de faire de l'escalade.

Nous avons également installé des jardinières sur le pont à l'entrée du village ainsi qu'un petit carré de verdure près du pont coté Rans

Les fleurs proviennent de l'Esat des Glycines à Cramans. Mme Lesquin, responsable horticulture de ce centre, nous a conseillés sur le choix des plantes. Un grand merci à elle.

A l'automne, nous avons planté des bulbes variés en vue du fleurissement des entrées du village au printemps, dans le triangle au bas du village et en sortant direction Arc et Senans à gauche sous la croix. Nous espérons que les Rantiers ont apprécié. D'autres projets seront réalisés pour fleurir le haut du village.



Brigitte SAVIN

Conseillère municipale.



EPICERIE SOCIALE

En contact régulier avec l'épicerie de Fraisans, je viens vous faire un petit rappel sur son rôle et aussi ses besoins :

- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans un souci de responsabilité partagée.
- Distribution de denrées alimentaires deux fois par mois (épicerie, produits frais, surgelés, produits pour bébés), environ 20 familles sont bénéficiaires soit plus de 100 personnes aidées.
- Mise à disposition d'un accès au réseau internet, d'un téléphone fixe, photocopieuse, avec aide dans vos démarches administratives.

L'assistante sociale du secteur peut vous écouter et vous venir en aide au 5A place de la Liberté à Fraisans.

Vous pouvez aussi les soutenir :

- En vous portant volontaire lors de leur collecte alimentaire.
- En vous inscrivant sur leur planning des permanences de distributions.
- En faisant des dons de vaisselle, livres, petits électroménager, jouets, jeux et peluches. Vous ferez des heureux.

Pour en savoir plus, Mr Robert BRULPORT se fera un plaisir de vous répondre au 06.16.09.95.24 ou de vous recevoir à la boutique.

Accueil chaleureux garanti.

Jocelyne LOUIS, conseillère municipale



TÉMOIGNAGE D'ÉLU

"Depuis un an, je suis au conseil municipal où règne un bon climat. Chacun peut s'exprimer et donner son point de vue sur les différents sujets. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, les projets de la commune prennent du retard.

Je suis heureux de continuer ce mandat."

David SCHAEGIS
Conseiller Municipal



NOS ANIMATIONS COMMUNALES

- Cartes avantages jeunes :

Les flyers pour les réservations des cartes avantages jeunes ont été distribués dans les boîtes aux lettres le 10 juin 2021, vous avez jusqu'au 09 juillet pour retourner l'inscription en mairie.

Si par mégarde j'avais oublié des personnes, vous avez la possibilité de le télécharger sur le site : www.rans.fr.

Les cartes avantages jeunes seront à venir chercher en mairie début septembre 2021.

- Festivités du 13 juillet :

Les communes de Rans et de Ranchot vous donnent rendez-vous à 21 h 30 à la Mairie de Ranchot pour le défilé avec la fanfare et les lampions distribués aux enfants.

Ce défilé montera jusqu'en haut de Rans où seront tirés les feux d'artifices à 23h.

Après les feux, vous êtes invités à rejoindre l'ambiance du Comité des Fêtes.



Nadia MARQUEZ

Conseillère déléguée « animation sociale »

INFORMATIONS COMMUNALES DIVERSES

- **DROIT DE PRÉEMPTION :**

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer un droit de préemption sur le secteur Grande Rue - Rue Basse dans le but de réhabiliter le centre bourg et de sécuriser la circulation.

- **AIRE DE PIQUE-NIQUE EN FORÊT DE CHAUX :**

Pour l'instant seules deux petites tables ont été réhabilitées. Cependant nous n'abandonnerons pas notre projet de faire une aire plus grande.

- **TAUX DES IMPÔTS :**

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les mêmes taux que l'année passée pour les taxes locales.

- Taxe foncière sur le non bâti : 26,77 %
- Taxe foncière sur le bâti : 41,34 %
(dont 16,98 % part commune et 24,36% part département)

En contrepartie de la perte de la taxe d'habitation, la part départementale est reversée à la commune au lieu d'être attribuée au Département. Ce changement n'a pas d'impact sur votre avis d'imposition.

- **DES ÉCONOMIES :**

Le contrat du photocopieur est reconduit avec XEFI pour la somme de 160 € par mois. (Pas d'augmentation du prix, plus de photocopies à faire avec un nouveau copieur).

- **DON :**

Le Conseil Municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 200 € pour aider les sinistrés suite aux inondations de la Vallée de la Roya.

- **TABLE DE CONSEIL :**

Des tables pour accueillir le Conseil Municipal et d'autres réunions ont été achetées pour 3000 € TTC. En effet, l'ancienne table hexagonale était devenue trop petite pour accueillir les 15 conseillers et une secrétaire.

- NOMBREUSES INCIVILITÉS CONSTATÉES :

MÉGOTS DE CIGARETTE :

Pour information, il est interdit de jeter des mégots de cigarette dans la rue et dans les pelouses de la commune. Cette infraction est passible, par arrêté communal, d'une amende de 68 €. Nous remarquons de nombreux mégots de cigarette sur des lieux réservés aux enfants (abri bus et ALSH). Nous rappelons que fumer sous le nez et les yeux des enfants est, en 2021, un geste déplacé non digne d'un comportement adulte.



DÉJECTIONS CANINES :

Nous rappelons aussi que tout propriétaire d'un chien doit procéder par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public excepté sur les chemins de remembrement.

Par arrêté communal, l'amende est fixée à 35 €. Le problème de crottes de chiens est régulièrement dénoncé du côté des rue de la Fontaine, rue des Écoles et rue des Marronniers.

Il est hors de question que la commune installe à ses frais des distributeurs de sacs. Nous invitons les propriétaires de chiens à faire le nécessaire.



POUBELLE À VERRE :

Il est interdit d'y déposer d'autres poubelles, il faut les remporter dans votre voiture (Nous remercions Mme LECOMTE pour son nettoyage volontaire).

- **MONUMENT AUX MORTS :**

Le nom de BOUGAUD François, soldat de la guerre 14-18, sera inscrit sur le monument aux morts. Ce poilu a vécu à Rans, son corps disparu dans un déluge de bombes n'a jamais été retrouvé. Un hommage tout particulier lui sera rendu le 11 novembre 2021.

- **CÉRÉMONIE DU 8 MAI :**

Une fois de plus, la pandémie nous a contraints à une cérémonie en petit comité. La grande majorité du Conseil était présent, ainsi que Monsieur et Madame MONTALBAN.

Nous profitons de cette petite cérémonie pour mettre en avant 2 conseillers.

Emmanuel Gras a effectué 18 mois de service militaire chez les parachutistes à Mont-de-Marsan.

Eric Pigny a fait 23 ans de carrière dans l'armée avec une dizaine de grandes missions à l'étranger.



- **CIMETIÈRE :**

Le colombarium sera agrandi cette année avec 4 nouvelles cases.

Concession :

Nous invitons toute personne qui aurait réservé un emplacement au cimetière, ou qui souhaite le faire, à passer en mairie pour se faire connaître et régler un titre de concession.

Un titre de concession réglé sera le seul gage de réservation.

Pour rappel une concession est valable pour 30 ans au prix de 150 € le mètre carré.

- **ARRÊTÉS DE CIRCULATION POUR LES FESTIVITÉS DES 13 ET 14 JUILLET**

La circulation et le stationnement seront totalement interdits rue des Ecoles, rue de la Fontaine et rue des Marronniers **du mardi 13 juillet 2021 à partir de 16h au mercredi 14 juillet à 19h.**

Circulation interdite rue Haute de 22h à minuit le 13 juillet.

Le stationnement sera interdit sur les parkings situés rue des Ecoles à côté de la mairie et à côté de l'abribus **du lundi 12 juillet à 13h au mercredi 14 juillet à 20h.**

Nous vous demandons de bien vouloir prendre vos dispositions pour éviter toute nuisance.

- **FERMETURE DU SECRETARIAT :**

En raison des congés estivaux, le secrétariat sera fermé :

Du 10 au 31 août inclus.

- **TRANSPORTS SCOLAIRES :**

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite vous informer que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2021/2022 est ouvert depuis le 7 juin 2021 : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-jura>.

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s).

Afin que l'élève soit en possession d'une carte ou d'un abonnement de transport valide dès les premiers jours de la rentrée scolaire de septembre, il est conseillé aux familles de s'inscrire avant le 16 juillet 2021. Passée cette date, les inscriptions restent possibles mais une pénalité de 20 euros par famille sera appliquée conformément au règlement régional des transports scolaires.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

JURA NORD :

➤ ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS :

En 2019 , l'attribution de compensation définitive était de 70,00 € par habitant conformément au rapport de la CLECT 2019. Le montant final pour la commune s'élevait à 3 816 €, une fois les revenus professionnels déduits.

Afin de faire face aux dépenses concernant la scolarité et la petite enfance du territoire, ainsi que d'autres charges transférées comme le SDIS, le PLUI, l'étude inondation, ..., la communauté de communes Jura Nord souhaite faire passer la contribution communale par habitant à 90 € à compter de 2020.

Cette augmentation de 20 € sera pris en charge par la commune. Soit une attribution de compensation de 19 136 €. Avec la hausse du nombre d'habitant, la participation de la commune est de 11 120 €. Cette nouvelle taxe assumée par la commune évitera aux habitants de voir la part intercommunale de leur taxe foncière augmenter davantage.

➤ NOUVELLE COMPÉTENCE « LOM » :

Suite à la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) et en vertu des articles L.1231-1 et L.1231-1-1 du code des transports, les Communautés de Communes peuvent désormais recevoir la compétence d'organisation de la mobilité locale. Par défaut, la compétence est exercée par la région.

La CCJN souhaite être en mesure de poursuivre la construction de son projet de développement territorial durable (développement d'une mobilité pour tous) en devenant un acteur identifié et légitime des mobilités. Ainsi, la CCJN pourra garder l'initiative et avoir de la souplesse dans ses choix de politiques mobilité et environnement.

Le Conseil Municipal a accepté de transférer la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Jura Nord.

ANNEXES

SICTOM :

+ Rappel Horaires déchetterie Dampierre :

➤ ÉTÉ : du 22/03/2021 au 9/10/2021

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	9h15-11h45	9h-11h45	9h-11h45	9h-11h45	9h-11h45
Après-Midi	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30

Petit RAPPEL

Quand jardin rime avec entretien

L'utilisation des tondeuses à gazon, débroussailleuses thermiques, tronçonneuses et autres outils pouvant générer des nuisances sonores est autorisée :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h

Les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Les dimanches et jours fériés
exceptionnellement : de 10h à 12h



Attention : Le brûlage des végétaux est interdit, ainsi que tout feu nu.

RAPPEL !

Pour les élèves circulant sur le **réseau Mobigo**, la carte de transport scolaire jaune est à conserver plusieurs années et sera renouvelée à chaque changement de cycle scolaire (maternelle, élémentaire, collège et lycée). Elle sera réactivée d'une année sur l'autre, à distance, dès que la réinscription sera réalisée et instruite. À chaque montée dans le car, l'élève doit présenter sa carte au conducteur et devant le valideur lorsque le véhicule est équipé.

MOT DU MAIRE



« Quand nous étions petits à l'école, on nous enseignait l'éducation civique et, dans cette matière, nous apprenions que la devise de notre pays devait être le ciment de notre société. Sur les frontons des mairies de France trônait alors «Liberté Égalité Fraternité».

Je ne sais pour quelles raisons notre mairie souffrait de l'absence de notre devise. J'avais à cœur de corriger cet oubli. Sans faire d'excès, avec l'aide de l'entreprise Pole C de Ranchot, j'ai voulu rappeler à tous, petits et grands, que si notre République est si forte à travers le monde nous le devons à ce principe républicain de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. Puisse ce parchemin déroulé, présenté en photo en première page, nous aider à ne pas l'oublier et surtout ne pas en douter...

Comme cela est précisé dans l'édito communal, ce troisième bulletin marque la fin de la première année de notre action communale et je tiens ici à vous faire part du sérieux de mon équipe municipale. En réunissant ce groupe mixte de jeunes actifs et de jeunes retraités, je n'ai pas souhaité, vous le savez, créer une bande de copains mais une vraie équipe de travail. Et elle travaille : ponctualité, très peu d'absences, sérieux pendant les conseils municipaux, commissions qui fonctionnent, unité aux cérémonies... la richesse de ce bulletin en est, je pense, la preuve !

En votant « pour » l'augmentation de l'Attribution de Compensation à la Communauté de Commune, cette équipe a aussi contribué à une augmentation moins forte de votre part intercommunale sur votre taxe foncière et donc à réduire vos impôts locaux.

À tous les juilletistes et à tous les aoûtis, je vous souhaite un bel été. »

Bien cordialement, Jean-Louis MORLIER, votre maire.